

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 20 février 2024
Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe,
- Michel PLACE, conseiller municipal,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2^{ème} adjointe,
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Excusées :

- Amélie BONNIER (procuration à Céline QUESSETTE),
- Muriel SAMAR, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

ORDRE DU JOUR

- Transfert compétence PLU,
- SDE : programme « tête en LED »,
- Recrutement d'un agent contractuel – été 2024,
- Panneau affichage sentiers balisés,
- Cimetière : légalisation du partage entre ayants-droits de la concession NADAU,
- Autorisation d'engagement des dépenses préalablement au vte du budget 2024,
- Questions diverses.

* * * *

TRANSFERT COMPÉTENCE PLU CCPVG

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (deux abstentions : Françoise BERDUCAT et Gilles BARIAC), **APPROUVE** le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » à la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves.

SDE : PROGRAMME « TÊTE EN LED »

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (une abstention : Michel PLACE), **APPROUVE** le projet le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à 12 800.00 € pour le changement de 20 lampes sur poteaux par des lampes LED.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL – ÉTÉ 2024

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1^{er} juillet 2024 à 31 août 2024 inclus (temps complet).

PANNEAU AFFICHAGE SENTIERS BALISÉS

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **SOUHAITE** demander un autre devis (panneau avec toit) mais **DONNE SON ACCORD** sur le projet de mise en place d'un panneau d'affichage des sentiers.

CIMETIERE – LÉGALISATION DU PARTAGE ENTRE AYANTS-DROITS DE LA CONCESSION NADAU

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'entériner le partage de la concession familiale attribuée à Monsieur Louis NADAU effectuée par ces descendants. Les noms des nouvelles concessionnaires sont Madame Marguerite CANTET épouse CRAMPÉ et Madame Jeannine LATAPIE pour 5 m2 chacune depuis le 20 mai 2023 (emplacement G01-18 et G 01-19 acte 166).

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES PRÉALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2024

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE**, jusqu'à l'adoption du budget 2024, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement compte 212 pour un montant de 20 600.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

- **ACHAT LIVRES NON RENDUS BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DONNE SON ACCORD** pour l'achat de livres non rendus à la bibliothèque pour un montant de 80.00 €.

* * * *

La séance est clôturée à vingt et une heure.